

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ du 08 FEV. 2024

portant désignation des membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le département de Mayotte (ressort de la cour d'appel de Saint-Denis) au titre de l'année 2024

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2015-1275 du 13 octobre 2015 modifié portant statut particulier des greffiers des services judiciaires et notamment l'article 6 ;
- Vu le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 29 avril 2016 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves ainsi que la composition du jury des concours de recrutement des greffiers des services judiciaires ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 25 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours nationaux externes à affectation locale et de concours nationaux internes à affectation locale pour le recrutement des greffiers des services judiciaires ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés membres du jury des concours nationaux à affectation locale externe et interne pour le recrutement des greffiers des services judiciaires pour le département de Mayotte (ressort de la cour d'appel de Saint-Denis) au titre de l'année 2024 :

- **Madame Madeline ROYO**, présidente du jury, magistrate, juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Saint-Paul,
- **Monsieur Jean-Aimé DERQUER**, attaché d'administration, coordonnateur territorial pour le secrétariat général dans l'océan indien,
- **Monsieur Parfait GUIRAUD**, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Mamoudzou,
- **Madame Hélène MASCLEF**, directrice des services de greffe judiciaires à la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion.

## Article 2

**Monsieur Parfait GUIRAUD** est désigné pour remplacer la présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

## Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **08 FEV. 2024**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires

P. HUBER

